

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2026

BILAN 2023-2024 ET MISE À JOUR 2024-2025

Coordination et rédaction

Direction des politiques, de la prospective, de la veille et de la recherche
Direction générale de la gouvernance et de la performance organisationnelles

Pour information

Renseignements généraux
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 24^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-3684
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

ISBN 978-2-550-99114-4 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

24-109-11_w1

Table des matières

Liste des sigles	i
Introduction	1
Principes d'action et de gouvernance	3
Partenaires	6
Engagements du Ministère à l'égard des personnes handicapées	7
Reddition de comptes et obligations d'accommodements.....	7
Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	8
Groupe de travail	8
Élaboration et suivi de la mise en œuvre.....	8
Participants au groupe de travail	9
Adoption du plan d'action	10
Actions prioritisées au cours de la période 2023-2026	10
Actions liées à la mission du Ministère	11
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire.....	11
Formation générale des adultes et formation professionnelle	14
Loisir et sport	16
Actions liées aux services à la population	18
Communication.....	18
Traitement des plaintes	20
Actions menées à titre de gestionnaire d'un organisme public	22
Accessibilité des lieux, processus d'approvisionnement et intégration professionnelle et sociale.....	22
Coordination	26
Annexe	27

Liste des sigles

A

Analyse différenciée selon le sexe (ADS)

Association québécoise de la garde scolaire (AQGS)

Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH)

C

Carte accompagnement loisir (CAL)

Compétences axées sur la participation sociale (CAPS-II)

D

Direction de la sécurité dans le loisir et le sport (DSLSS)

Direction de l'accès à l'information et des plaintes (DAIP)

Direction de l'adaptation scolaire (DAS)

Direction de la gestion contractuelle et des acquisitions (DGCA)

Direction générale des communications (DGC)

Direction générale des ressources humaines (DGRH)

Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière (DIEGF)

Direction des politiques, de la prospective, de la veille et de la recherche (DPPVR)

Direction de l'amélioration et du maintien des infrastructures (DAMI)

Direction du soutien au milieu scolaire et aux partenaires de l'éducation (DSMSPE)

Direction des services aux élèves (DSE)

Direction des services aux occupants (DSO)

Direction du sport, du loisir, de l'activité physique et du plein air (DSLAPPA)

F

Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ)

Formation générale des adultes (FGA)

Formation générale des jeunes (FGJ)

Formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées (FACC)

Formation professionnelle (FP)

H

Handicapé ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (HDAA)

L

Langue des signes québécoise (LSQ)

M

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

O

Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)

P

Parcours de formation axé sur l'emploi (PFAE)

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH)

Plan de services individualisé et intersectoriel (PSII)

Politique gouvernementale en prévention de la santé (PGPS)

Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH)

Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (PAFIRLPH)

Programme d'aide financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL)

Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV)

Programme de soutien au développement de l'excellence sportive (PSDE)

Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ)

Programme de soutien aux installations sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE)

S

Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)

T

Transition de l'école vers la vie active (TEVA)

Introduction

La *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1) (ci-après appelée « la Loi ») énonce à la section III.1 les responsabilités générales des ministères et des organismes publics à l'égard de ces personnes. Ainsi, à l'article 61.1, elle prévoit que chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins 50 personnes, à l'exception notamment des organismes scolaires, doit produire et rendre public annuellement un plan d'action visant à donner aux personnes handicapées un meilleur accès aux documents et aux services qu'il offre. Conformément à cette loi, le ministère de l'Éducation (ci-après appelé « le Ministère ») présente son plan d'action triennal (2023-2026), qui témoigne de sa volonté de poursuivre ses efforts pour contribuer à la pleine participation de ces personnes à la société québécoise.

De plus, le décret 655-2021 du gouvernement du Québec vient préciser les mesures mises en œuvre dans le cadre de ce plan d'action, soit des mesures :

- de promotion;
- d'accessibilité aux services offerts;
- d'accessibilité au travail en lien avec l'embauche, les conditions de travail et le maintien en emploi;
- d'accessibilité aux immeubles, aux lieux et aux installations;
- d'accessibilité à l'information et aux documents;
- d'adaptation aux situations particulières : situations d'urgence, de santé publique, de sécurité civile;
- d'approvisionnement en biens et en services accessibles;
- d'adaptation dans le cadre de toute autre activité susceptible d'avoir une incidence sur des personnes handicapées.

Ce plan d'action met donc en exergue les mesures que le Ministère a prises pour favoriser la réussite éducative des personnes handicapées et leur participation à des activités physiques, à des sports et à des loisirs. Il s'inscrit dans la mission ministérielle, qui est de faire de la réussite de nos élèves la raison d'être des écoles et des centres, du réseau et du Ministère en offrant, sur tout le territoire québécois, des milieux de vie propices

à la réussite éducative et à la pratique régulière d'activités physiques, de sport et de loisir, qui sont à la fois inclusifs, bienveillants, sains et respectueux des besoins des personnes et de leurs conditions.

Convaincu que les établissements d'enseignement constituent un tremplin pour l'intégration professionnelle et sociale des personnes handicapées, le Ministère oriente ses actions vers l'amélioration des services qui leur sont offerts du préscolaire au secondaire. Il maintient également son soutien à ses différents partenaires nationaux, régionaux et locaux du domaine du loisir et du sport.

Le *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2026* présente les engagements du Ministère à l'égard des personnes handicapées et les conditions de mise en œuvre des mesures du plan d'action. Enfin, le plan précise les actions prioritaires pour la période 2023-2026 dans des secteurs d'activité tels que :

- l'enseignement;
- les loisirs et les sports;
- l'accessibilité des lieux et des infrastructures;
- l'accueil, la communication et la documentation;
- l'embauche et le soutien en emploi.

Il est à noter que ce plan d'action s'inscrit également dans les principes de développement durable. Ces principes soulignent la nécessité d'actions structurantes appuyées par l'engagement et la mobilisation de tous les acteurs et partenaires du monde de l'éducation.

Principes d'action et de gouvernance

La *Loi sur le développement durable* (RLRQ, chapitre D-8.1.1) définit 16 principes qui doivent être pris en compte par l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux dans le cadre de leurs différentes activités. Les interventions du Ministère s'inscrivent dans une démarche qui tient compte des trois dimensions indissociables du développement durable (environnementale, sociale et économique). Le développement durable est l'élément intégrateur des valeurs et des principes qui inspirent la vision ministérielle, tant du point de vue du développement du système éducatif que de celui de la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air. L'éducation est au cœur des enjeux de développement durable, car elle constitue la principale source d'équité sociale et économique. Dans le présent plan d'action, le développement durable se manifeste particulièrement par l'intermédiaire des quatre principes suivants :

- **Santé et qualité de vie**
- **Équité et solidarité sociales**
- **Subsidiarité**
- **Participation et engagement**



« Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature » (article 6). En éducation, et plus particulièrement dans ce plan d'action, ce principe s'est notamment traduit par les actions suivantes :

- améliorer les aménagements pour faciliter l'accessibilité des bâtiments scolaires aux personnes handicapées et donner à celles-ci une meilleure qualité de vie;
- sensibiliser le personnel à la réalité des personnes handicapées grâce à des formations.



« Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales » (article 6). En éducation, et plus particulièrement dans ce plan d'action, ce principe s'est entre autres traduit par les actions suivantes :

- mettre en place un plan d'action pour favoriser la pleine participation des personnes handicapées à la société québécoise et leur accès au savoir;
- s'assurer de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en réalisant une analyse différenciée selon le sexe (ADS) lorsqu'elle est nécessaire;
- mettre en œuvre des mesures d'aide aux personnes handicapées pour faciliter l'accès de ces personnes au marché du travail.



« Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée [dans] le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés » (article 6). En éducation, et plus particulièrement dans ce plan d'action, ce principe s'est notamment traduit par les actions suivantes :

- préciser les rôles et les responsabilités des différents niveaux d'autorité dans la réalisation des mesures du plan d'action (Ministère, centres de services scolaires et commissions scolaires, instances régionales, etc.);
- faire connaître les rôles respectifs des différentes parties prenantes et favoriser le partage de leurs responsabilités grâce à l'accompagnement du Ministère auprès de son réseau;
- promouvoir une approche de gestion axée sur l'autonomie et la transparence au moyen des redditions de comptes, obtenues auprès des centres de services scolaires et des commissions scolaires, et d'indicateurs de qualité préalablement définis;
- considérer et respecter les particularités des communautés autochtones en matière d'éducation et de sport et leur offrir l'appui nécessaire à leur développement.



PARTICIPATION ET ENGAGEMENT

La participation et l'engagement de tous les citoyens et citoyennes et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour assurer la réussite et la pérennité des actions telles que :

- renforcer le sentiment d'appartenance à la société des citoyens et citoyennes en situation de handicap en favorisant leur participation sociale, leur réussite éducative et leur accès aux services de loisir et de sport;
- s'assurer que des personnes handicapées membres du personnel sont consultées pour la planification des actions;
- s'assurer de la représentativité et de la diversité des types d'incapacité vécus par les personnes visées par ce plan d'action pour mettre en place des mesures inclusives.

Partenaires

Dans le domaine de l'éducation, les organismes des réseaux de l'enseignement offrent des programmes d'études et des services éducatifs à la population. Le réseau public de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire du Québec est composé de 72 centres de services scolaires et commissions scolaires, soit 60 centres de services scolaires, 9 commissions scolaires et 3 centres de services scolaires à statut particulier¹. En 2023-2024, les services éducatifs et d'enseignement étaient offerts à plus d'un million de personnes dans 2 803 écoles dans les réseaux public et gouvernemental (1 224 675 élèves en formation générale des jeunes [FGJ], en formation générale des adultes [FGA] et en formation professionnelle [FP])². Le réseau privé de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire du Québec est composé de 361 installations d'établissements d'enseignement. En 2023-2024 les services éducatifs et d'enseignement étaient offerts à 143 083 élèves en FGJ, en FGA et en FP³ dans le réseau privé.

De plus, le Ministère collabore avec plusieurs acteurs des milieux de l'éducation qui se préoccupent du développement des aptitudes, des connaissances et des compétences des élèves ou qui interviennent dans la formation des étudiantes et étudiants et qui les soutiennent financièrement. Il s'agit, par exemple, de regroupements d'organismes d'enseignement, d'associations syndicales ou professionnelles, de représentants du marché du travail, d'organismes socioéconomiques et d'ordres professionnels.

Le Ministère travaille aussi de concert avec de nombreux partenaires qui mènent des activités à l'échelle québécoise, canadienne et internationale. Ceux-ci sont issus des milieux privés, associatifs ou municipaux et sont spécialisés dans des domaines liés à l'éducation.

En matière de loisir et de sport, le Ministère collabore avec un grand nombre de partenaires qui travaillent à l'échelle locale, régionale, provinciale, canadienne et internationale. Il s'agit, entre autres, des fédérations sportives québécoises, des organismes nationaux de loisir, du Réseau du sport étudiant du Québec, du Conseil québécois du loisir et des instances régionales de loisir pour les personnes handicapées.

De plus, conformément à la *Loi sur la sécurité dans les sports* (RLRQ, chapitre S-3.1), le Ministère apporte son soutien technique aux organismes sportifs pour l'élaboration et la diffusion de règles de sécurité, de normes et de guides à l'intention des intervenantes et intervenants.

Enfin, le Ministère s'associe aux autres ministères et organismes gouvernementaux pour contribuer au développement du Québec.

1. La Commission scolaire crie, la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq et le Centre de services scolaire du Littoral ont un statut particulier découlant respectivement de la Convention de la Baie-James, de la Convention du Nord québécois ainsi que de la Convention du Nord-Est québécois. Ces trois entités disposent de pouvoirs spéciaux en vertu desdites conventions.

2. En date du 28 mai 2024.

3. En date du 23 août 2024.

Engagements du Ministère à l'égard des personnes handicapées

Le Ministère travaille à réduire les obstacles auxquels font face les personnes handicapées en matière d'éducation, de loisir, de sport et de plein air et à accroître leur participation sociale. Dans son plan d'action, il s'engage à :

- favoriser l'accès des personnes handicapées à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire ainsi que leur réussite éducative et scolaire pour leur permettre de développer leur plein potentiel;
- favoriser l'accès et la réussite scolaire des personnes handicapées à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle;
- favoriser l'accès des athlètes handicapés au sport;
- faciliter l'accès des personnes handicapées aux activités de loisir et de plein air.

De plus, conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, le Ministère s'engage à rendre public son plan d'action à l'égard des personnes handicapées, qui comprend des mesures qui contribueront significativement à l'atteinte des résultats attendus de la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*. Finalement, il s'engage à appliquer, dans le contexte de la révision permanente des programmes, la clause législative qui prévoit que le ministre responsable « est consulté lors de l'élaboration de mesures prévues par les lois et règlements qui pourraient avoir un impact significatif sur les personnes handicapées » (article 61.2).

Reddition de comptes et obligations d'accommodements

Dans son dernier bilan, pour 2022-2023, le Ministère fait état de l'avancement des 21 objectifs qu'il s'est fixés, répartis en trois catégories : les objectifs liés à sa mission, ceux liés aux services à la population et ceux poursuivis à titre de gestionnaire d'un organisme public. Il présente à cette occasion quelques faits saillants sur sa prestation de services aux personnes handicapées ainsi que sur la mise en œuvre de la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*. En plus des actions figurant au bilan, la contribution du Ministère au projet de simplification des démarches d'accès aux programmes et mesures pour les personnes handicapées a permis de regrouper de l'information qui se trouve dans le profil *Personnes handicapées* du site Web Québec.ca.

Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Le Ministère offre certains services directs à la population. À cet égard, la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens, publiée sur le site Web gouvernemental Québec.ca, affiche le portrait des services offerts et indique à qui la population peut s'adresser pour les obtenir. Cette déclaration définit le niveau et la qualité des services et invite la population à participer à leur amélioration en exprimant ses attentes. Le Ministère s'est notamment engagé à faciliter l'accès des personnes handicapées aux publications et aux services offerts aux citoyens ainsi qu'à ses bureaux, comme le prescrivent l'article 26.5 de la *Loi* et de la politique *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*.

Un service de qualité constitue une valeur fondamentale qui anime le personnel du Ministère dans l'exercice de ses fonctions. Aussi, une attention particulière est accordée à tous ceux et celles qui lui adressent une demande de services. Offrir un service de qualité répondant aux besoins des citoyennes et citoyens est une préoccupation quotidienne du Ministère et c'est pourquoi il est fier de s'engager en ce sens.

Groupe de travail

Élaboration et suivi de la mise en œuvre

Un comité de suivi interne, composé de représentantes et représentants de neuf directions du Ministère, veille à l'élaboration du plan d'action et à la réalisation des mesures qui y sont inscrites. Il a travaillé de concert avec un comité-conseil formé de personnes handicapées employées par le Ministère. Ce comité a été mis sur pied pour que les réalités vécues et les obstacles rencontrés par ces personnes dans leur travail soient considérés.

De plus, la coordonnatrice des services aux personnes handicapées du Ministère et répondante auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) est responsable de la coordination et du suivi du plan d'action.

Le groupe de travail qui a participé à la mise en œuvre du plan d'action 2023-2026 était composé de la coordonnatrice et de 10 autres membres en provenance des directions suivantes. Certains membres représentaient leur direction générale ou leur secteur.

Enfin, la coordonnatrice des services aux personnes handicapées du Ministère a fait publier une manchette dans l'intranet pour recruter des personnes handicapées afin de créer un comité consultatif. Pour cette édition, une personne employée par le Ministère s'est portée volontaire pour lire et commenter la version préliminaire du *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2026*.

Participants au groupe de travail

Secteur	Direction
Direction générale des communications	Direction des communications numériques et de l'édition (DCNE)
Bureau de la sous-ministre et Secrétariat général	Direction de l'accès à l'information et des plaintes (DAIP) Direction des politiques, de la prospective, de la veille et de la recherche (DPPVR) Direction de la performance RH et du développement organisationnel (DPRHDO)
Sport, loisir et plein air	Direction du sport, du loisir, l'activité physique et du plein air (DSLAPPA)
Réussite éducative et main-d'œuvre	Direction de l'adaptation scolaire (DAS) Direction des services aux élèves (DSE) Direction de l'organisation scolaire (DOS)
Gouvernance des infrastructures	Direction de l'amélioration et du maintien des infrastructures (DAMI)

Adoption du plan d'action

Le présent plan d'action a été adopté le 11 octobre 2024 par M^{me} Carole Arav, sous-ministre de l'Éducation, conformément à la *Loi*. Il est disponible en format électronique sur le site Web gouvernemental Québec.ca. Il est également offert en format imprimé ou adapté sur demande auprès de la coordonnatrice des services aux personnes handicapées du Ministère.

Actions prioritisées au cours de la période 2023-2026

Dans le but d'améliorer le niveau de scolarité des personnes handicapées, le Ministère poursuivra, pour la période précisée, la réalisation d'actions favorisant l'accessibilité et la réussite scolaire à tous les ordres d'enseignement ainsi que l'accès aux activités de loisir, de sport et de plein air. De plus, conformément à la politique *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*, il continuera ses efforts pour faciliter, en toute égalité, l'accès des personnes handicapées à ses services d'accueil, à ses publications, à son site Web ainsi qu'au service des plaintes. Finalement, à titre de gestionnaire d'un organisme public, il poursuivra ses actions pour améliorer l'accessibilité de ses bâtiments aux personnes handicapées et pour favoriser leur embauche au sein du Ministère.

La section suivante présente les actions prioritisées par le Ministère pour la période 2023-2026. D'autres actions mises en œuvre par le Ministère, mais pour lesquelles aucune reddition de comptes n'est prévue dans le *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH) 2023-2026*, sont présentées en annexe.

Actions liées à la mission du Ministère

Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Obstacles prioritisés	Objectifs	Actions prioritisées	Indicateurs	Resp.	Échéance	Bilan 2023-2024
Complexité et diversité de l'offre de services destinés aux élèves handicapés	1. Améliorer le soutien offert aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) dans les écoles primaires et secondaires	Soutenir les organismes scolaires en offrant des services éducatifs aux élèves handicapés				
		1.1. Mener des travaux d'actualisation du parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE)	Augmentation du taux d'obtention d'une qualification des élèves du PFAE	- DAS - DSE	Septembre 2024	Les travaux d'actualisation du PFAE sont approuvés par les autorités et en cours de déploiement. L'implantation des solutions est prévue pour l'année scolaire 2025-2026.
		1.2. Mettre à la disposition du réseau scolaire le Programme éducatif CAPS-II : Compétences axées sur la participation sociale, destiné aux élèves âgés de 16 à 21 ans présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère	- Diffusion du programme - Offre de formation	DAS	Septembre 2023	Le Programme éducatif CAPS-II : Compétences axées sur la participation sociale est en attente d'approbation par les autorités ministérielles.
		1.3. Mettre à la disposition des intervenants scolaires une offre de formation continue en ligne afin de favoriser la réussite éducative des élèves autistes : https://www.telug.ca/site/etudes/clom/favoriser-la-reussite-educative-des-eleves-autistes.php	Nombre de personnes inscrites à la formation	DAS	Septembre 2023	En date du 29 février 2024, 2 730 personnes s'étaient inscrites à la formation.
		1.4. Diffuser un guide de référence visant à améliorer la réponse aux besoins des jeunes en situation complexe	Diffusion du guide	DSMSPE	Hiver 2025	Le guide est en cours d'élaboration.

Obstacles prioritisés	Objectifs	Actions prioritisées	Indicateurs	Resp.	Échéance	Bilan 2023-2024
Défis rencontrés par les élèves handicapés tout au long de leur parcours, notamment lors des moments de transition	2. Favoriser la réussite éducative des élèves handicapés, notamment lors des transitions scolaires	Soutenir les organismes scolaires en élaborant des outils ou en mettant en place des projets				
		2.1. Diffuser un guide de mise en œuvre de la démarche du plan d'intervention afin de soutenir le réseau scolaire en lien avec les défis rencontrés par les élèves, notamment les élèves handicapés	Diffusion du guide	DAS	Juin 2026	
		2.2. Soutenir la mise en œuvre et la régulation des démarches de transition de l'école vers la vie active (TEVA) pour les élèves HDAA 2.2.1. Participer à un comité interministériel pour l'ensemble des mesures relatives à la TEVA 2.2.2. Soutenir annuellement un réseau de répondants TEVA 2.2.3. Offre de formations TEVA 2.2.4. Mise en œuvre des orientations de la démarche TEVA dans les 4 régions où se déroule le projet expérimental <i>Un projet de vie vers l'emploi</i> 2.2.5. Identifier les obstacles liés à la mise en place de démarches TEVA et à la réalisation des projets de vie des jeunes par réseaux et par régions	• Nombre de rencontres du comité interministériel • Nombre de répondants TEVA dans le réseau scolaire • Nombre de rencontres de formation TEVA • Nombre de régions ayant appliqué les orientations dans le cadre du projet expérimental • Collecte de données annuelle	DSMSPE	• Juin 2024 • Juin 2025 • Juin 2026	• Le comité national TEVA (interministériel) s'est rencontré à 6 reprises pendant l'année 2023-2024. • Il y a 72 répondants TEVA dans le réseau public et dans les écoles privées spécialisées en adaptation scolaire. • En 2023-2024, 3 formations ont été offertes aux réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que de l'emploi et de la solidarité sociale. • Les 4 régions ciblées appliquent les orientations dans le cadre du projet expérimental. • La collecte d'information permettant d'identifier les obstacles liés à la mise en œuvre de la démarche TEVA s'est déroulée jusqu'au 30 août 2024.

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Resp.	Échéance	Bilan 2023-2024
Défi des services de garde en milieu scolaire (SGMS) de développement d'activités pour favoriser l'intégration des élèves, notamment les élèves handicapés	3. Encourager les SGMS à développer des activités adaptées et pouvant être animées par le personnel des services de garde en milieu scolaire La mise en œuvre d'un programme d'activités dans des services de garde en milieu scolaire devient une obligation le 1^{er} juillet 2023⁴.	Soutenir les établissements d'enseignement qui offrent des services aux élèves handicapés, par des formations et de l'accompagnement				
		3.1. Produire un outil ministériel (avec le soutien de l'Association québécoise de la garde scolaire [AQGS] ⁵ et de la Fédération des centres de services scolaires du Québec [FCSSQ]) afin que le réseau dispose d'un guide « actualisé » pour soutenir davantage les milieux dans l'élaboration du programme d'activités et dans l'intervention du personnel des services de garde auprès, notamment, des élèves handicapés	- Nombre de services de garde ayant élaboré un programme d'activités, notamment, pour favoriser l'intégration des élèves handicapés - Publication de l'outil ministériel sur le site Web du Ministère	DOS	- Septembre 2025 - Printemps 2024 - Septembre 2024	L'outil ministériel a été publié sur le site Web du Ministère le 2 mai 2024 : https://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article?tx_news_pi1%5Bnews%5D=16&cHash=c8d334075d41aed2ce8a541c4ce0771c

4. Obligation découlant de l'article 4.1 des [récentes modifications réglementaires](#), dont l'entrée en vigueur est le 1^{er} juillet 2023, pour une application à l'année scolaire 2023-2024.

5. L'AQGS représente plus de 600 services de garde au Québec. Elle soutient le développement des services de garde en milieu scolaire en faisant la promotion de leur rôle complémentaire à la mission de l'école, en représentant leurs intérêts collectifs et en favorisant le développement des compétences de leur personnel.

Formation générale des adultes et formation professionnelle

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Resp.	Échéance	Bilan 2023-2024
Offre de matériel adapté lié aux programmes d'études de la formation générale des adultes	4. Améliorer les services d'éducation des adultes offerts aux personnes présentant une déficience visuelle	4.1. Continuer la transcription des épreuves et du matériel pédagogique en braille 4.2. Offrir un soutien au réseau scolaire intervenant auprès des élèves ayant une déficience visuelle	Qualité des épreuves produites	DSE	Juin 2025	
Accessibilité aux différents programmes offerts à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes	5. Améliorer la persévérance et la réussite éducative des élèves ayant des besoins particuliers, dont les personnes handicapées, en mettant en œuvre des actions favorisant l'accès à la formation professionnelle	5.1. Poursuivre le développement des services éducatifs complémentaires visant à améliorer la persévérance et la réussite éducative des élèves ayant des besoins particuliers, dont les élèves handicapés	Nombre d'actions réalisées pour l'accès à la formation professionnelle	DSE	• Juin 2024 • Juin 2025 • Juin 2026	• Élaboration d'un nouveau service d'intégration socioprofessionnelle en cours. • Poursuite du financement alloué aux organismes scolaires dans le cadre des mesures 12040 – Aide additionnelle aux élèves ayant des besoins particuliers et 15197 – Accroche-toi en formation professionnelle. • Travaux de mise à jour du document d'information <i>Lignes directrices pour assurer la cohérence des actions entreprises au regard de la démarche d'accompagnement de l'élève ayant des besoins particuliers</i> en cours. • Travaux d'élaboration d'un cadre de référence sur les services éducatifs complémentaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle en cours.

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Resp.	Échéance	Bilan 2023-2024
Offre de services diversifiés en soutien à la formation générale des adultes (FGA) et en formation professionnelle (FP)	6. Favoriser le réseautage ainsi que le partage d'expertise et de bonnes pratiques concernant les élèves ayant des besoins particuliers, dont les élèves handicapés	6.1. Soutenir et accompagner les centres de services scolaires et les commissions scolaires offrant des services aux élèves handicapés, notamment en offrant des formations et de l'accompagnement, afin de mieux soutenir le personnel enseignant des centres	Nombre d'activités et de formations tenant compte des besoins du milieu, offertes par les ressources nationales en services éducatifs complémentaires et en SARCA	DSE	• Juin 2024 • Juin 2025 • Juin 2026	L'équipe des services nationaux en matière de services éducatifs complémentaires et de SARCA a offert de la formation et de l'accompagnement personnalisé sur demande en réponse aux besoins des intervenantes et intervenants des centres d'éducation des adultes et des centres de formation professionnelle.

Loisir et sport

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Resp.	Échéance	Bilan 2023-2024
Manque de soutien pour pratiquer des loisirs, des sports, des activités traditionnelles en territoire ou des activités physiques et de plein air⁶	7. Assurer la continuité et la qualité des services en loisir, notamment des camps de jour, et les reconnaître comme milieu de vie significatif dans la vie du jeune	7.1. Créer un guide de transition de l'école vers la vie estivale : 7.1.1. Assurer le partage d'information sur les besoins du jeune entre le milieu scolaire et le milieu d'accueil en loisir	Guide de transition : • Élaboration du guide Partage d'information : • Intégration du loisir dans la mise à jour des guides de PI et PSII	DSLAPPA en collaboration avec la DAS	Septembre 2024	La DSLAPPA a confié ce mandat à l'Association québécoise du loisir pour les personnes handicapées (AQLPH). L'AQLPH a rédigé le guide en concertation avec des partenaires et l'a déposé pour approbation au Ministère. Il est prévu de faire la promotion du guide en septembre 2024 afin de préparer les questionnaires de camps pour l'été 2025.
		7.2. Rédiger un outil ministériel pour soutenir l'intégration des jeunes handicapés dans les camps de jour, notamment par le soutien des initiatives suivantes : 7.2.1. Outil informatisé d'autoévaluation des milieux d'accueil en lien avec le guide de référence <i>Vers une intégration réussie dans les camps de jour</i> 7.2.2. Démarche de soutien professionnel <i>Vers une intégration réussie dans les camps de jour</i> à l'échelle locale, régionale et provinciale (par le PAFLPH et le PAFONL)	• Nombre d'organismes ayant utilisé l'outil • Nombre d'initiatives soutenues • Montant total alloué	DSLAPPA	• Juin 2024 • Juin 2025 • Juin 2026	Un mandat est octroyé à l'AQLPH pour assurer la promotion des outils et pour accompagner les milieux qui les utiliseront. L'AQLPH effectue également l'analyse des demandes relatives au PAFLPH et coordonne la reddition de compte de ce programme. • Nombre d'initiatives de promotion des outils : 9. • Nombre d'organismes ayant utilisé l'outil d'autoévaluation <i>Vers une intégration réussie dans les camps de jour</i> : 18. • Nombre de personnes ayant utilisé l'outil Métaprise : 30.

6. Notamment un manque d'accompagnement, de transport ou d'équipement adaptés, d'accessibilité physique et financière, d'animation assurée par un personnel formé ou de mesures de sécurité appropriées.

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Resp.	Échéance	Bilan 2023-2024
						• Nombre d'initiatives soutenues dans le cadre du PAFLPH pour l'année financière 2023-2024 : • 760 pour le volet d'accompagnement; • 212 pour le volet de projets; • Total de 972 initiatives. • Montant total pour le PAFLPH : 7 190 619 \$.

Actions liées aux services à la population

Communication

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Resp.	Échéance	Bilan 2023-2024
Difficultés d'accès, pour les personnes en situation de handicap, au site Web du Ministère et aux logiciels d'application informatiques	8. Assurer l'accessibilité aux contenus du site Web du Ministère aux personnes en situation de handicap	8.1. Assurer la migration vers la plateforme Québec.ca des informations appartenant au ministère de l'Éducation en assurant l'accessibilité aux contenus sur le site	État d'avancement de la migration	DGC	En continu	La migration de certaines sections du site du ministère de l'Éducation vers Québec.ca s'est poursuivie, notamment le transfert des contenus informationnels en lien avec les programmes de formation. Il est à noter qu'une fois ce contenu transféré, un projet d'amélioration de sa présentation qui favoriserait une approche plus accessible à même les pages Web, plutôt qu'en PDF, est envisagé.
	9. Optimiser l'accessibilité des documents téléchargeables s'adressant à la population en général ou à l'ensemble des étudiants pour en favoriser la consultation par les personnes en situation de handicap	9.1. Élaborer une charte des bonnes pratiques, à faire entériner par les autorités ministérielles, pour mieux circonscrire l'application des principes d'accessibilité aux documents téléchargeables, en fonction de divers facteurs tels que le public cible, leur utilité réelle, leur durée de vie, les conditions d'application et les efforts consentis	Charte entérinée	DGC	En continu	- Plusieurs rencontres ont eu lieu à ce sujet au sein de la DGC. - La mise en œuvre de ce mandat se poursuivra au cours de la prochaine année.
		9.2. Faire la promotion de cette charte auprès des unités administratives une fois entérinée	Activités de promotion	DGC	En continu	

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Resp.	Échéance	Bilan 2023-2024
		9.3. Améliorer l'application des principes directeurs des Standards sur l'accessibilité des sites Web pour les documents téléchargeables par des activités de sensibilisation, de soutien et d'information	Activités tenues	DGC	En continu	• L'équipe de l'édition a tenu des ateliers pour s'assurer d'une application uniforme des bonnes pratiques. • Des interventions visant le partage de connaissances et de bonnes pratiques ont été effectuées au cas par cas auprès des intervenantes et intervenants qui sollicitaient des services d'édition.

Traitement des plaintes

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Resp.	Échéance	Bilan 2023-2024
Manque d'information sur les obstacles rencontrés annuellement par les personnes handicapées dans leurs interactions avec le Ministère et les établissements des différents réseaux	10. Connaître les obstacles rencontrés par les personnes handicapées chaque année et en suivre l'évolution	10.1. Maintenir le processus de traitement des plaintes permettant de repérer celles qui viennent de personnes handicapées	Nombre de plaintes déposées par des personnes handicapées	DAIP	En continu	• Nombre et pourcentage du total de plaintes reçues : • 2023-2024 = 129 (7 %); • 2022-2023 = 148 (10 %); • 2021-2022 = 45 (3 %). • Sujets des plaintes : • Délais trop longs pour avoir l'évaluation servant à obtenir un diagnostic et pour accéder aux services appropriés. • Services absents ou non adaptés aux besoins.
		10.2. Identifier les obstacles rencontrés par les personnes handicapées chaque année et en suivre l'évolution	Mise en place graduelle d'une typologie des obstacles rencontrés	DAIP	En continu	La création d'une typologie a commencé. La typologie est composée des éléments suivants : • Réussite aux examens ministériels de français (langue première) pour les élèves sourds; • Langue des signes québécoise (LSQ) non reconnue comme langue d'enseignement officielle selon la <i>Charte de la langue française</i> même si elle constitue souvent la première langue (voir ce document de l'OPHQ);

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Resp.	Échéance	Bilan 2023-2024
						• Insatisfaction relative aux mesures d'adaptation. Malgré l'existence de mesures d'adaptation, quelques plaintes indiquant une insatisfaction ont été reçues. Les données sont toutefois insuffisantes pour déterminer si ces mesures sont mises en place dans les différents milieux, si elles sont connues, si elles sont adéquates et efficaces; • Obstacle mentionné depuis 2 ans se rapportant à très peu de plaintes et donc à très peu d'élèves.

Actions menées à titre de gestionnaire d'un organisme public

Accessibilité des lieux, processus d'approvisionnement et intégration professionnelle et sociale

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Resp.	Échéance	Bilan 2023-2024
Difficultés d'accès aux lieux de formation	11. Maintenir des lieux accessibles aux personnes handicapées dans les établissements d'enseignement	11.1. Soutenir l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments ayant une vocation éducative construits avant 1977 dans les centres de services scolaires et les commissions scolaires	Nombre de bâtiments construits avant 1977 et ayant une vocation éducative dans lesquels des travaux d'amélioration d'accessibilité ont été réalisés	DAMI	En continu	52 établissements ont déclaré des interventions pour l'année 2023-2024.
		11.2. Intégrer ou maintenir des critères d'accessibilité pour les personnes handicapées dans tous les programmes pertinents d'aide financière subventionnant des projets d'immobilisation relatifs aux infrastructures, aux installations et aux établissements fréquentés par le public	Nombre d'écoles construites, transformées ou agrandies selon ces normes d'accessibilité	DAMI	En continu	48 agrandissements ou nouvelles écoles intégrant des critères d'accessibilité ont été mis en service en 2023-2024.

Obstacles prioritisés	Objectifs	Actions prioritisées	Indicateurs	Resp.	Échéance	Bilan 2023-2024
Difficultés d'accès aux lieux de travail	12. Maintenir des lieux accessibles au personnel du Ministère et aux usagers de ses services	12.1. Assurer l'accessibilité des bâtiments concernés et de l'espace de travail ⁷	Nombre de plaintes concernant l'accessibilité des lieux	DSO	En continu	La DSO n'a reçu aucune plainte au cours de l'exercice 2023-2024.
Manque de prise en compte des personnes handicapées lors du processus d'approvisionnement	13. Respecter les obligations liées à l'article 61.3 de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>	13.1. Maintenir les pratiques actuelles, spécialement celles qui répondent aux besoins des personnes handicapées	Nombre de plaintes concernant les processus d'approvisionnement	DGCA	En continu	La DGCA n'a reçu aucune plainte au cours de l'exercice 2023-2024.

7. Les mesures s'appliquent aux espaces administratifs loués par le Ministère et non aux espaces communs gérés par la Société québécoise des infrastructures. L'accès extérieur aux immeubles où le Ministère occupe des bureaux administratifs est assuré par la SQI, qui effectue sa reddition de comptes dans le cadre de son plan d'action. La DSO s'assure de l'accessibilité de l'ensemble des espaces de travail du Ministère. En mars 2024, le Ministère a demandé l'ajout d'un système automatique d'ouverture de porte au 4^e étage de l'aile René-Lévesque pour permettre une accessibilité au comptoir d'accueil de la Direction de la sanction des études.

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Resp.	Échéance	Bilan 2023-2024
Difficulté à trouver un emploi stable facilitant l'intégration professionnelle et sociale	14. Favoriser l'embauche des personnes handicapées	14.1. Inclure au tableau de bord RH un indicateur permettant de surveiller les résultats du Ministère au regard des cibles de représentativité du Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées	Pourcentage d'employées et d'employés réguliers handicapés	DPRHDO	En continu	Le 30 avril dernier, le tableau de bord RH du Ministère a été mis à jour de manière à refléter les nouvelles cibles du Programme d'accès à l'égalité en emploi 2023-2028 du Secrétariat du Conseil du trésor en matière de représentativité des personnes handicapées, pour l'effectif régulier et occasionnel d'une part et pour le personnel d'encadrement d'autre part. En date du 31 mai 2024, le Ministère comptait 0,9 % d'employées et employés réguliers handicapés, par rapport à une cible de 2,4 %.
		14.2. Publier un infogestionnaire ⁸ pour informer les gestionnaires que la DGRH et la DSO peuvent les accompagner dans l'accueil d'une personne handicapée	Publication d'un infogestionnaire lors de la diffusion du <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2026</i>	DGRH	Un mois suivant le lancement du <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2026</i>	Après analyse, il a été constaté que le faible volume d'embauche de personnes handicapées au Ministère (de 0 à 4 personnes handicapées par an) ne justifiait pas l'envoi d'une communication à l'ensemble des gestionnaires. Ces embauches sont plutôt traitées au cas par cas par la DGRH et la DSO.

8. Un infogestionnaire est un courriel transmis exclusivement aux gestionnaires du Ministère.

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Resp.	Échéance	Bilan 2023-2024
Mesures d'urgence génériques ne répondant pas aux besoins des personnes handicapées	15. Maintenir des mesures d'urgence répondant aux besoins des personnes handicapées employées du Ministère	15.1. Rappeler au personnel du Ministère, particulièrement aux personnes responsables des mesures d'urgence et aux personnes handicapées, de consulter les informations disponibles au sujet des mesures d'urgence	- Publication d'une manchette dans l'intranet - Envoi d'un courriel personnalisé aux personnes handicapées - Mise à jour de la liste de personnes ayant des besoins particuliers en cas d'urgence	DSO	Juin 2024	- Une section du site des mesures d'urgence du Ministère est consacrée au personnel à mobilité réduite. - Une manchette sur les mesures d'urgence a été publiée en juin 2024. - Chaque nouvelle employée ou nouvel employé inscrit sur la liste des personnes à mobilité réduite est informé des procédures en cas d'urgence. - En juin 2024, il a été rappelé aux directions des ressources humaines d'informer l'équipe des mesures d'urgence lorsqu'une personne à mobilité réduite est embauchée.
		15.2. Rappeler à tout le personnel du Ministère les panneaux sur les mesures d'urgence à proximité de chaque porte d'issue vers les escaliers de l'édifice Marie-Guyart	- Publication d'une manchette dans l'intranet - Envoi d'un courriel aux personnes responsables des mesures d'urgence			- Une section des panneaux se trouvant à proximité de chaque porte d'issue est consacrée aux personnes à mobilité réduite. - Un panneau sur les mesures d'urgence a été affiché près de chaque sortie de secours de l'édifice Marie-Guyart. - Une manchette a été publiée à cet effet.

Coordination

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Resp.	Échéance	Bilan 2023-2024
Manque de connaissances sur les défis rencontrés par les membres du personnel handicapés du MEQ dans le cadre de leur travail	16. Identifier les obstacles vécus par les membres du personnel handicapés du MEQ afin de mieux les prendre en compte	16.1. Recrutement de membres pour le comité-conseil constitué d'employées et d'employés handicapés	- Publication de manchettes de recrutement dans l'intranet - Commentaires reçus concernant la réalité des employées et employés handicapés	DPPVR	- Juin 2024 - Juin 2025 - Juin 2026	Puisque la mise à jour annuelle 2024-2025 comprend peu de modifications et d'ajouts, le recrutement de membres pour le comité-conseil est reporté à juin 2025.
Difficultés d'accès pour les personnes handicapées et leur famille aux programmes, aux mesures et aux services qui leur sont destinés	17. Simplifier les démarches d'accès aux programmes de soutien financier destinés aux enfants handicapés et à leur famille	17.1. Collaborer aux travaux de l'OPHQ visant l'élaboration d'outils et de moyens concrets pour soutenir la simplification des démarches d'accès aux programmes, aux mesures et aux services destinés aux personnes handicapées et à leurs familles	- Participation du Ministère au comité directeur du chantier de simplification des démarches d'accès - Nombre de rencontres du projet interministériel - Nombre de chantiers mis de l'avant par le Ministère dans le cadre du projet de simplification de l'OPHQ	- DAS - DSLAP - DSE - DSREA - DPPVR	- Juin 2024 - Juin 2025 - Juin 2026	- Nombre de participations du Ministère au comité directeur : 7 rencontres. - Nombre de chantiers mis de l'avant auxquels le Ministère collabore dans le cadre du projet de simplification : 3 chantiers. - Nombres de rencontres tenues pour chacun des chantiers : - Chantier 1 – Regrouper l'information sur les programmes, mesures et services : terminé, aucune rencontre. - Chantier 2 – Réduire le nombre de démarches nécessaires pour accéder aux programmes, mesures et services : 5 rencontres. - Chantier 3 – Améliorer la coordination individualisée des services dont ont besoin les personnes handicapées et leur famille : 3 rencontres.

Annexe

Actions mises en œuvre par le ministère de l'Éducation pour lesquelles aucune reddition de comptes n'est prévue dans le cadre du *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2026*.

Actions	Responsable	Réalisées en continu
Poursuivre le soutien et la formation du milieu scolaire dans le cadre du mandat des services régionaux de soutien et d'expertise en adaptation scolaire	DSMSPE	X
Organiser de la formation continue et offrir du soutien à l'intention des intervenants scolaires du réseau privé afin qu'ils puissent offrir des services adaptés aux élèves HDAA, notamment au sujet de l'appropriation de la démarche du plan d'intervention	DAS	X
Veiller à ce que les installations, les aménagements et les sites financés à l'aide du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives de petite envergure tiennent compte des critères d'accessibilité en ce qui concerne les personnes handicapées	DIEGF	X
Soutenir des projets d'aménagement tenant compte de l'accessibilité dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)	DIEGF	X
Bonifier le soutien à l'accompagnement en loisir des personnes handicapées dans le cadre du Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH)	DSLAPPA	X
Maintenir le soutien aux initiatives locales et régionales en loisir des personnes handicapées dans le cadre du Programme d'aide financière aux instances régionales du loisir pour personnes handicapées (PAFIRLPH)	DSLAPPA	X
Maintenir le soutien aux fédérations œuvrant auprès des athlètes handicapés dans le cadre du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ)	DSLAPPA	X
Bonifier le soutien à l'accessibilité des camps de vacances aux personnes handicapées dans le cadre du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV) : • Volet <i>Soutien aux activités estivales</i> • Volet <i>Soutien à l'accompagnement des personnes handicapées</i> • Volet <i>Soutien aux projets innovants</i>	DSLAPPA en collaboration avec le MSSS (PGPS)	X
Encourager la participation en loisir et en sport des filles et des femmes handicapées	DSLAPPA	X
Poursuivre le soutien à l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) par le Programme d'aide financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL)	DSLAPPA	X

Actions	Responsable	Réalisées en continu
Poursuivre le soutien aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées dans le cadre du PAFIRLPH	DSLAPPA	X
Maintenir le soutien aux athlètes handicapés et aux fédérations qui les appuient pour la pratique sportive dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs (PSES)	DSLAPPA	X
Soutenir les événements sportifs internationaux pour athlètes handicapés dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	DSLAPPA	X
Soutenir les fédérations handisports dans le cadre du Programme de soutien au développement de l'excellence sportive (PSDE)	DSLAPPA	X
Soutenir les athlètes handicapés reconnus comme étant de niveau « Excellence » de même que leurs entraîneurs dans le cadre du programme Équipe Québec	DSLAPPA	X
Soutenir le recrutement de nouveaux athlètes dans le cadre du programme Au-delà des limites de Parasports Québec	DSLAPPA	X
Soutenir des projets visant la qualité de l'expérience des personnes handicapées dans les loisirs et les sports, notamment par : - la Carte accompagnement loisir (CAL) - la campagne de promotion Plein air accessible	DSLAPPA	X
Soutenir la formation des intervenants en loisir et en sport pouvant encadrer des personnes handicapées : - la Formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées (FACC) - la formation <i>Certification en accompagnement en camps de jour</i> - la formation en sensibilisation <i>Mieux comprendre la différence pour mieux agir</i>	DSLAPPA	X
Soutenir des organismes dans l'organisation d'événements visant la participation des personnes handicapées à des activités physiques, de loisir, de sport ou de plein air tels que : - Destination Loisirs - les Olympiques spéciaux	DSLAPPA	X
Soutenir les organisations dans l'élaboration de règlements de sécurité s'appliquant aux loisirs et aux sports pratiqués par les personnes handicapées	DSLS	X

